PARLONS FAIR-PLAY

Comité Français du Fair Play
Membre de l'EFPM

FAIR PLAY SPIRIT OF SPORT

Comité Français du Fair Play
Pour un sport sans violence

20 TERRE DE JEUX 24

La newsletter #21

Édito

Mai 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Cette 4e Newsletter de l'année est principalement consacrée à l'Europe et au Forum que nous organisons ce mardi 28 mai au CNOSF sur le thème de la Trêve olympique et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

En ce qui concerne l'Europe, vous découvrirez l'importance de la prise en compte du sport avec en particulier la Charte européenne du sport de 2021, malheureusement peu connue, et pour laquelle le Directeur des Sports de l'UE nous avait fortement incités à concevoir un guide sur l'éthique et l'intégrité dans le sport, ce que nous avons fait dans le cadre d'un projet Erasmus et qui a débouché sur le Guide GREIS, que vous pourrez à nouveau consulter dans cette Newsletter.

Vous découvrirez également dans cette Newsletter les différents participants au Forum que nous organisons en partenariat avec le CNOSF sur le thème très sensible de la Trêve olympique, à un moment où de nombreux conflits dans le monde viennent assombrir l'horizon de nos concitoyens, y compris celui du sport !

Espérons que Paris 2024, avec les déclarations du Président de la République Emmanuel Macron et du Président chinois Xi Jinping il y a quelques jours à l'occasion de sa visite en France, permette de bénéficier d'un certain répit pendant la période des Jeux, qui doit rester un moment fort d'unité et de paix, grâce au sport.

2024 sera une année exceptionnelle pour la France et le sport français avec, nous l'espérons tous, un héritage exceptionnel et durable pour notre pays et même un impact positif sur le monde.

A très bientôt

Jean-Pierre MOUGIN,
Président du CFFP

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

FONDATION DU SPORT FRANÇAIS

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Enlarged Partial Agreement on Sport
epas
Accord partiel élargi sur le sport

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Quand l'Europe se soucie enfin du sport

Les diverses instances européennes s'efforcent de ne pas considérer la pratique sportive comme un chantier de second rang. Même si les dispositifs qu'elles ont mis en place sont avant tout incitatifs, ils ont le mérite de poser un cadre précis, en particulier éthique, dans lequel le Comité Français du Fair-Play (CFFP) est susceptible de se retrouver.

Parmi les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe en matière de sport, pour le triennat 2022–2025, deux ont particulièrement trait à ce que promeut le CFFP.

- Tout d'abord, inscrire fermement la protection des Droits de l'Homme et le respect de l'État de droit dans le sport, en particulier la lutte contre la corruption, à l'ordre du jour des gouvernements et des organisations sportives. Et ce, en encourageant la production de législations et de politiques en ce sens.
- Ensuite, parvenir à des avancées majeures portant sur la promotion d'un sport fondé sur des valeurs (par le biais de la Charte européenne du sport) ; sur la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions ; sur la garantie de la sûreté et de la sécurité lors des manifestations sportives.

Par ailleurs, il faut savoir que le Conseil de l'Europe mène des enquêtes sur des affaires de corruption présumée dans le sport via l'Accord partiel élargi sur le sport (Apes), son organe de coopération en matière de sport. De plus, il recueille et partage les bonnes pratiques des gouvernements et des organisations sportives. Et, récemment, il contribué à mettre sur pied un Partenariat international contre la corruption dans le sport (Ipacs) avec des organisations sportives internationales mais aussi gouvernementales. Le tout dans le but de définir des normes communes.

Dans la même veine, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a soutenu la création du Réseau Mars. Ce dernier a pour but, par l'échange d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques entre magistrats et procureurs, de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la justice sportive.

Enfin, dans une déclaration adoptée le 27 septembre 2023, le Comité des ministres a invité les États membres et les organisations sportives à *« promouvoir la transparence, la responsabilité, la démocratie et le comportement éthique dans le sport, y compris la mise en place de systèmes de gouvernance solides, de politiques en matière de conflits d'intérêts, de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, d'enquêtes et de poursuites efficaces en cas de corruption, de manipulation des compétitions, de violences et autres violations des Droits de l'Homme et de l'État de droit dans le contexte du sport ».* …/…

L'ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

L'Apes est un forum de coopération intergouvernementale et de dialogue entre les autorités publiques, les fédérations sportives et les ONG. Il comprend quarante-et-un États, dont trois non-membres du Conseil de l'Europe. Sa raison d'être est d'élaborer des politiques et des normes afin de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr. Il a également pour tâche de mettre en œuvre des activités de coopération intergouvernementale. Plus précisément, il doit notamment :

- formaliser des stratégies pour les politiques du sport et définir des normes adaptées reflétant l'importance du sport dans la société moderne ;
- favoriser et assurer la coordination des politiques et des normes relatives au sport au sein et entre les États parties, notamment afin de soutenir des pratiques sportives saines et respectueuses des valeurs éthiques ;
- soumettre des recommandations ainsi que des propositions d'élaboration de conventions en vue d'une adoption par le Comité des Ministres ;
- suivre l'application des recommandations relatives au sport dans les États membres de l'Accord, notamment de la Charte européenne du sport et du Code d'éthique sportive.

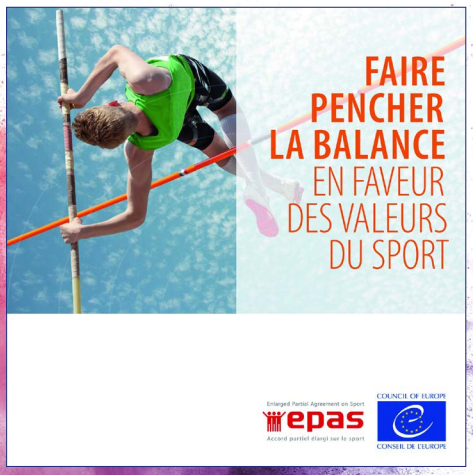

L'UNION EUROPÉENNE (UE)

L'UE semble quelque peu en retrait sur ces sujets. En effet, le Livre blanc sur le sport, publié en 2007 par la Commission européenne, constitue la première initiative globale relative à cette thématique au sein de l'Union. Ce document prône, entre autres, de renforcer le rôle du sport dans la société ; de lutter contre le dopage, la corruption et le blanchiment de capitaux; ou encore, d'encourager le bénévolat. Par ailleurs, l'unique plan de travail de l'UE en faveur du sport porte sur la période... 2011–2014. Parmi ses priorités figure la protection de l'intégrité et des valeurs du sport. En l'occurrence, créer les conditions d'un environnement assaini. Parmi elles :

- la prévention du harcèlement, des abus et de la violence, y compris de la violence sexuelle et de toute forme de discrimination ;
- la défense du binôme sport et éducation, autrement dit, du sport en tant que cadre pour développer les compétences personnelles, sociales et d'apprentissage mais aussi pour valoriser la tolérance, la solidarité, l'inclusion ainsi que les autres valeurs sportives et celles de l'UE.
- l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- la lutte contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives en s'appuyant sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le sujet (Convention de Macolin).

Une Charte qui dit tout

La Charte européenne du sport, adoptée le 13 octobre 2021 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, est destinée à orienter les États membres quant à la manière d'améliorer leurs législations et d'optimiser leurs politiques existantes en matière de sport. En énonçant des principes fondateurs, elle vise à permettre aux gouvernements d'offrir à leurs concitoyens la possibilité de pratiquer le sport comme il se doit.

La lecture du texte atteste de son caractère exhaustif. Parmi les nombreux points qu'il recèle, figure la volonté de promouvoir un sport fondé sur des valeurs. En l'occurrence :

LES DROITS DE L'HOMME (ARTICLE 6)

Le texte stipule que « toutes les parties prenantes doivent respecter et protéger les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales internationalement reconnues, et devraient observer le cadre général établi pour leur mise en œuvre dans les activités commerciales et les autres activités ».

Concrètement, il s'agit :

- de garantir que les Droits de l'Homme des sportifs et de toute personne impliquée dans le sport soient respectés, protégés et promus ;
- de lutter contre l'arbitraire et les autres abus dans le sport afin de garantir le plein respect de l'État de droit dans les activités sportives, notamment l'accès à des voies de recours, à la justice et à un procès équitable, conformément aux normes en vigueur en matière de droits de l'Homme ;
- d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans et par le sport, en particulier par la mise en œuvre de la stratégie pour une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport ;
- appliquer une politique de tolérance zéro face à la violence et à toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité, comme les enfants, les migrants et les personnes handicapées ; - d'œuvrer en faveur de l'inclusion d'un engagement clair en matière de Droits de l'Homme dans leurs cadres politiques et/ou réglementaires respectifs ;

- de faire respecter les Droits de l'Homme lors de l'organisation de manifestations sportives et d'intégrer des considérations et des objectifs relatifs aux Droits de l'Homme dans tout le cycle de vie des grandes manifestations sportives, en commençant dès la procédure d'appel d'offres et en incluant la planification d'un héritage positif durable ;
- d'investir davantage dans la mise en œuvre effective des normes en matière de Droits de l'Homme dans et par le sport, notamment en établissant des partenariats entre les pouvoirs publics et les structures non gouvernementales, ainsi qu'en ayant recours à des plateformes réunissant plusieurs parties prenantes pour définir et promouvoir des mesures destinées à prévenir les violations des Droits de l'Homme dans le sport et à y faire face.

L'ÉDUCATION AUX VALEURS PAR L'ÉTHIQUE SPORTIVE (ARTICLE 7)

« L'éthique sportive est un concept positif qui guide le comportement humain. Elle est définie comme une façon de penser et pas seulement comme une manière d'agir. Elle sous-tend l'intégrité du sport, l'égalité, l'honnêteté, l'excellence, l'engagement, le courage, l'esprit d'équipe, le respect des règles et des lois, le respect de l'environnement, le respect de soi et des autres, l'esprit de communauté, la tolérance et la solidarité. L'éthique sportive inclut également le respect des droits de l'Homme et la durabilité », rappelle la Charte.

C'est pourquoi l'éthique sportive *« doit être promue dans toutes les activités sportives, par le biais de politiques et de programmes pertinents. Des mesures appropriées doivent être prises pour sensibiliser à l'éthique sportive et pour offrir des possibilités d'apprentissage continu dans ce domaine. »*

Plus largement, « l'éducation au choix de la ligne de conduite éthique dans et hors du sport fait partie intégrante de la compétence qui devrait être acquise par le sport ». Et ce dans la mesure où, assure la Charte, *« la pratique du sport fondée sur des valeurs peut responsabiliser les personnes et leur inculquer l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, le respect et l'intégrité ».*

L'INTÉGRITÉ (ARTICLE 8)

L'intégrité du sport englobe les composantes de l'intégrité personnelle, de l'intégrité de la compétition et de l'intégrité organisationnelle. Les menaces qui pèsent sur elle incluent des infractions pénales telles que la corruption, la fraude et la coercition, mais aussi la violation des règlements statutaires et disciplinaires, ainsi que les comportements non éthiques.

Dès lors, préconise la Charte, la recherche de l'intégrité du sport doit engager toutes les parties prenantes et a vocation à :

- protéger toutes les personnes, notamment les jeunes, contre la violence, le harcèlement et les abus ; assurer la sûreté et la sécurité des personnes ; enfin, favoriser le respect et la protection des Droits de l'Homme internationalement reconnus, y compris les droits sociaux.
- Encourager le fair-play « qui signifie bien plus que le simple respect des règles. Le fair-play couvre les notions d'amitié, de respect de l'autre et de sens de la camaraderie. Il recouvre les questions relatives à la tricherie, au recours à des manœuvres déloyales tout en respectant les règles, à la manipulation de compétitions sportives et au dopage. »
- Promouvoir une gouvernance du sport conforme aux principes de transparence, d'intégrité, de démocratie, de développement et de solidarité. Lesquels devraient être garantis par des mécanismes de contrôle et d'équilibre des pouvoirs.
- Faire reposer les politiques d'intégrité du sport sur des initiatives multipartites.
- Encourager les lanceurs d'alerte et les médias libres et coopérer avec eux.
- Veiller au respect des Droits de l'Homme tout en investissant dans l'éducation, la prévention et la sensibilisation. Sans omettre de prendre en compte l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Annie Landeau, LA SANTÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Le CFFP a décidé de donner la parole et de braquer les projecteurs sur tous ces acteurs anonymes qui œuvrent au quotidien en faveur de l'éthique dans le sport. Cette infirmière scolaire, lauréate d'un Iris du sport en 2022, inaugure la série.

Le cumul des fonctions est parfois le signe non pas d'un ego en quête permanente d'honneurs, mais d'un réel goût des autres. Annie Landeau est de cette deuxième catégorie. Infirmière du collège Jacques Prévost de Pesmes, en Haute-Saône, elle est aussi infirmière sapeur-pompier et bénévole impliquée dans l'organisation de courses cyclistes aussi bien locales que nationales.

> *Il est plus facile de prêcher la bonne parole lorsque les enfants éprouvent un réel bien-être*

Parmi les missions d'infirmière scolaire figurent l'éducation à la santé et au secourisme, ainsi que l'acquisition de compétences psycho-sociales afin que les jeunes adoptent des comportements bienveillants et fair-play en toutes circonstances, y compris dans l'espace public et dans les transports, et quels que soient leurs interlocuteurs. « Or, il est beaucoup plus facile de prêcher la bonne parole en termes d'attitude à adopter lorsque les enfants éprouvent un réel bien-être », explique Annie Landeau.

Pour favoriser cet épanouissement, elle s'efforce, d'une part, d'initier un dialogue singulier quand les élèves viennent la voir et, d'autre part, d'intercéder de manière plus formalisée auprès des classes en collaboration avec les enseignants et pas uniquement lors des cours d'Éducation physique et sportive (EPS).

En la matière, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) du collège joue un rôle important. Il convient, en effet, de rappeler que le CESC est partie prenante de la politique et du projet de chaque établissement scolaire du second degré. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet sur ces thématiques, mais aussi qui définit des programmes d'éducation à la santé ou encore de prévention de la violence, du harcèlement et des conduites addictives. Il est composé de représentants des professeurs, des parents, des élèves et de la collectivité de tutelle.

> *Des bienfaits qui se font sentir également en dehors de la classe*

Si bien qu'à Pesmes, en lien avec le corps éducatif du Collège, des actions sont mises en place dont certaines en faveur du fair-play. Sans compter la rédaction annuelle d'une charte de référence sur les bonnes postures à adopter et les mauvaises à proscrire. Annie Landeau participe à ces animations parfois conduites par des associations extérieures, comme celle des Médaillés Jeunesse et Sports ou la Commission départementale du fair-play. Dans tous les cas, il s'agit d'ateliers pédagogiques ludiques, par exemple un jeu de l'oie sur un panneau de trois mètres sur deux avec des questions dans différents domaines. Ou encore, huit kakémonos pour expliquer en quoi « Le fair-play est toujours gagnant ».

Depuis près d'une vingtaine d'années, cette démarche rencontre un franc succès, aussi bien chez les intervenants qui ont plaisir à venir distiller des savoir-être, que chez les étudiants qui se montrent très réceptifs et proactifs pour s'approprier ce qui leur est inculqué. Dont les bienfaits se font sentir également en dehors de la classe, sur les terrains et dans les gymnases, tant au sein de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) que des clubs de Pesmes, lesquels ont fait savoir que les adolescents qui sont parallèlement licenciés dans leurs rangs sont, le plus souvent, exemplaires en matière de respect des valeurs du sport et de l'adversaire.

Le GREIS, DÉJÀ UN SUCCÈS

En début d'année, le président du CFFP, Jean-Pierre Mougin, et le président du CNOSF, David Lappartient, ont officiellement présenté le Guide de Recommandations pour l'Ethique et l'Intégrité dans le sport (GREIS). Ce document fait référence tant par son exhaustivité que par la précision de ses préconisations.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que ce projet a été mené par le CFFP en collaboration avec la Fondation Lazio de Rome et le Groupement des Internationaux Français d'Athlétisme (GIFA). Par ailleurs, cette initiative, financée par l'Union européenne dans le cadre des programmes Erasmus, est destinée à l'ensemble du mouvement sportif. Il s'agit, en effet, d'un outil pédagogique opérationnel qui met en lumière les valeurs du sport, l'éthique, la lutte contre les déviances comportementales ainsi que le respect de l'intégrité. « Cet ouvrage répond à une priorité de l'Union européenne et à un besoin sociétal nouveau généré par la place croissante du sport dans notre société et par ses dérives potentielles. L'objectif est de réguler les comportements de tous les acteurs concernés et de préserver l'intégrité du sport en permettant à chaque acteur d'identifier les comportements déviants, de les analyser, de mesurer leur importance et d'agir pour les combattre », explique Jean-Pierre Mougin, qui se félicite de l'accueil reçu par les diverses instances du mouvement sportif : « Le Guide a été très bien perçu par les fédérations. J'espère qu'elles se saisiront de ces problématiques et qu'elles en profiteront, comme demandé également par la président du CNOSF, David Lappartient, pour aménager leur organisation interne afin de pouvoir y répondre et mettre en œuvre les recommandations contenues dans le GREIS, qui concernent tous les acteurs du sport : sportifs, entraîneurs, juges, officiels, dirigeants, professionnels médicaux et paramédicaux, animateurs et commentateurs. »

Des bonnes pratiques qui alimentent un véritable contrat d'engagement personnel

Ce Guide se veut le complément incontournable de la Charte du sport de l'Union européenne et éventuellement, lorsqu'elles existent, des chartes d'éthique et de déontologie du sport propres à chaque pays. Ces différents outils appelés à ne faire qu'un, afin que tous les acteurs du sport adoptent, dans les meilleures conditions et le plus efficacement possible, les comportements vertueux requis. Ce Guide répond donc à cet objectif crucial. Pour cela, il indique comment les valeurs éducatives doivent être enseignées et promues à la solde de l'éducation et de l'inclusion sociale de chacun et, concomitamment, de quelle manière les déviances comportementales peuvent être évitées et éradiquées pour favoriser le mieux vivre ensemble dans le monde sportif. Au-delà des actions préventives et correctives qui sont présentées, le fil rouge est la conscience, par chaque acteur du sport, que les bonnes pratiques proposées alimentent un véritable contrat d'engagement personnel de chaque acteur du monde sportif concerné. De même, l'ambition est que chaque adhérent d'une structure sportive se sente aussi bien dépositaire des valeurs du sport que responsable de leur défense et de leur valorisation.

Dans cette optique, le Greis se décline en trois parties :

1. Les valeurs du sport

- Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, adhérentes aux structures sportives.
- Les principes additionnels relatifs aux sportifs sélectionnés en équipe nationale, aux entraîneurs, aux juges et aux officiels, aux animateurs et aux commentateurs, aux dirigeants et aux professionnels médicaux et paramédicaux.

2. Les comportements déviants

- Le harcèlement sexuel et sexiste et les agressions sexuelles.
- Les discriminations.
- Les atteintes à la laïcité.
- La non-parité femmes-hommes.
- Les incivilités.

3. L'intégrité

- La corruption.
- Les conflits d'intérêt.
- Les manipulations, les paris illicites, les trucages et la tricherie.
- Le dopage.

POUR ADHÉRER AU CFFP
Comité Français du Fair Play_HelloAsso

ACCÉS AU GUIDE GREIS
à diffuser largement

Intervenants du Forum de la Trêve Olympique

Mardi 28 mai 2024 au CNOSF

→ 10h00 : Ouverture du forum

Animateur :
Frédéric BRINDELLE
Journaliste

Jean-Pierre MOUGIN
Président du Comité Français du Fair Play

David LAPPARTIENT
Président du CNOSF
Membre du CIO

Tony ESTANGUET
Président du COJOP
Paris 2024

→ 10H30 – 11H30 : 1ère TABLE RONDE : TRÊVE OLYMPIQUE et JOP de PARIS 2024 « LA POLITISATION DU SPORT »

Alexandra de NAVACELLE de COUBERTIN
Présidente de l'association familiale Pierre de Coubertin

Vincent PASQUINI
Responsable coopération Internationale Paris 2024

Pierre RABADAN
Adjoint aux Sports de la Ville de Paris

David LAPPARTIENT
Président du CNOSF
Membre du CIO

→ 11H30 – 12H30 : 2ème TABLE RONDE : LA JEUNESSE ET L'EDUCATION PAR LE SPORT

Guillaume DIETSCH
Enseignant STAPS
Université Paris-Est Créteil

Edouard ANDREASSIAN
Directeur National adjoint de l'UNSS

Véronique MOREIRA
Présidente de l'USEP

Fabrice BOISUMEAU
Vice-Président de l'UGSEL

Philipp MÜLLER-WIRTH
Directeur des Sports de l'UNESCO

→ 13H30 – 14H30 : 3ème TABLE RONDE : LA PARTICIPATION DES ATHLETES RUSSES ET BIELORUSSES AUX JOP DE PARIS ET « LE BOYCOTT DES JEUX OLYMPIQUES »

Lukas AUBIN
Directeur de Recherche à l'IRIS

Michel TAUBE
Président de Opinion Internationale

Samuel DUCROQUET
Ambassadeur du Sport au MEAE

Jeno KAMUTI
Président du Comité International du Fair Play

PARLONS FAIR-PLAY,
la newsletter du Comité Français du Fair Play.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MOUGIN
Comité éditorial : Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI
Rédacteur en chef : Alexandre TERRINI
Maquette : ART.tiff-Act

RETROUVEZ NOUS SUR :

ADHÉREZ AU CFFP
ET DEVENEZ AMBASSADEUR DU
FAIR-PLAY